N° 238 du mercredi 20 janvier 2021 - lagazette-yvelines.fr Hebdomadaire gratuit d'informations locales

La Gazette en Yvelines

POISSY

Retranché chez lui, un forcené attaque un policier et le chien du RAID

Faits divers page 10

Carrés musulmans : à la recherche de solutions pour pallier le manque

Dossier page 2

Mis en lumière durant le premier confinement, le manque de places pour les fidèles musulmans dans le Mantois est un problème plus ancien. Si les maires se disent favorables à leur création, ils pointent des contraintes foncières.

Actu page 4

MANTES-LA-JOLIE

Ambitions et inquiétudes entourent la rentrée du nouveau collège

MANTES-LA-VILLE
Le recours de Cyril Nauth rejeté — Page 4

TRIEL-SUR-SEINE
Premiers kilomètres pour la navette électrique — Page 4

MANTES-LA-JOLIE
À la collégiale, le pèlerinage d'adieu de l'évêque de Versailles — Page 5

MANTES-LA-JOLIE
Loi Sécurité globale : les opposants rassemblés pour la dénoncer — Page 8

AUBERGENVILLE
Le local de l'association portugaise ravagé par un incendie — Page 10

BASEBALL
Privés de gymnase, les joueurs s'entraînent en extérieur — Page 12

YVELINES
Des cartes postales pour connaître l'histoire de sa ville — Page 14

YVELINES

Le couvre-feu avancé à 18 h

Actu page 6

Actu page 5

POISSY

Plus de 20 millions d'euros pour la réhabilitation de la « *résidence Beauregard* »

Actu page 8

LES MUREAUX

Le site de Bécheville raccordé au réseau de chaleur urbain

Vous êtes
entrepreneur, commerçant, artisan
vous désirez passer votre publicité dans notre journal ?
Faites appel à nous !
pub@lagazette-yvelines.fr

VALLEE DE SEINE

Carrés musulmans : à la recherche de solutions pour pallier le manque

Mis en lumière durant le premier confinement, le manque de places pour les fidèles musulmans dans le Mantois est un problème plus ancien. Si les maires se disent favorables à leur création, ils pointent des contraintes foncières.

LUCILE GIROUSSENS

En termes d'espaces confessionnels, « *le Mantois était plutôt le parent pauvre* », estime Mehdi Berka, recteur de la Grande mosquée de Mantes-la-Jolie et secrétaire général du Conseil des institutions musulmanes yvelinoises (Cimy). En 2017, l'institution avait recensé 24 espaces confessionnels, orientés vers La Mecque, dans le cadre d'une étude sur l'offre dans le département des Yvelines. Mais dans le Mantois, « *si on avait discuté du sujet à la même période l'année dernière, il n'y [en] avait qu'à Mantes-la-Jolie* », poursuit Mehdi Berka.

Un manque de places que la crise liée à l'épidémie de Covid-19 a mis en lumière, la fermeture des frontières empêchant le rapatriement des défunts au pays. De l'avis des maires, comme des représentants du Cimy que *La Gazette* a pu interroger, le problème n'est pourtant pas nouveau et risque de s'aggraver avec le souhait des générations actuelles de s'enterrer dans les communes où ils ont vécu. En 2017 déjà, le journal *La Croix* pointait les difficultés de fidèles à enterrer leurs défunts dans le « *carré musulman* » du cimetière de Gassicourt, le seul du territoire.

Lors du premier confinement, un courrier avait été envoyé par le Cimy et les responsables religieux locaux aux différentes municipalités, pour alerter les élus sur ces difficultés. Avec des retours plutôt positifs, des carrés musulmans doivent ouvrir à Rosny-sur-Seine en 2022, 2023 pour Limay et également à Mantes-la-Ville et Buchelay. Mais si les maires réagissent, ils évoquent également des difficultés foncières, des travaux de réhabilitations ou de reprise de concessions à effectuer.

Du premier confinement, les élus se souviennent des difficultés qu'ils ont eu pour pouvoir répondre aux demandes des familles de confession musulmane. « *Jusqu'à présent on arrivait à [aller à] Mantes ou à d'autres endroits pour être dans des cimetières limitrophes*, détaille l'édile rosnéen, Pierre-Yves Dumoulin (LR). *Pendant le Covid moi j'ai [pu] mettre un Rosnéen à Freneuse.* » À Limay dans le cimetière actuel, « *on en a improvisé un, lors du premier confinement* […] *on a déjà une dizaine de tombes occupées du fait du Covid* », souligne l'adjoint à l'urbanisme Djamel Nedjar (DVG), de la situation. Une façon de « *faire tampon* » jusqu'à l'ouverture du nouveau cimetière dans les Hauts de Limay.

Pendant la fermeture des frontières, les places du cimetière de Gassicourt ont été très demandées, obligeant la mairie à ouvrir des places supplémentaires, mais réservées cette fois-ci aux seuls Mantais. « *C'était compliqué de devoir refuser ça à certaines familles qui n'étaient pas mantaises cette année*, note toutefois le maire Raphaël Cognet (LR), qui dispose d'un pouvoir « *discrétionnaire* » pour accorder des dérogations, seul pouvant être enterré dans un cimetière un résident de la commune, ou une personne y étant décédée. *Moi je me suis dit je pense aux Mantais, c'est aux autres maires de prendre leurs responsabilités.* »

> « ***Aux autres maires de prendre leurs responsabilités*** »

« *Il y a un cimetière qui est de l'autre côté du département, celui de Valenton dans le Val-de-Marne, qui avec dérogation pouvait accueillir du monde, mais c'est problématique*, pointe Mourad Dali, administrateur du Cimy. […] *C'est assez violent de demander à des personnes qui sont des Yvelines d'aller enterrer leurs proches à 80 km de chez eux, ça ne facilite pas le deuil.* » D'où l'urgence pour le Cimy d'interpeller les maires sur cette question.

Mourad Dali pointe une certaine compréhension de la part des élus de vallée de Seine, il déplore ailleurs des retours « *qui expliquent que cela n'avait pas été traité, que le problème ne s'était pas présenté* […]. *Il y a des maires qui ont une perception erronée de la laïcité, selon eux, ils ne peuvent pas ouvrir de carré musulman dans leur cimetière.* »

Depuis la loi du 14 novembre 1881, les cimetières sont considérés comme des espaces « *interconfessionnels* » et neutres où « *tout regroupement par confession sous la forme d'une séparation matérielle du reste du cimetière est interdit* », où les maires choisissaient les emplacements des tombes. La dernière circulaire de 2008, portée par Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur de l'époque, encourage les élus à « *favoriser, en fonction des demandes, l'existence d'espaces regroupant les défunts de même confession* », tout en veillant à ne pas installer de signes religieux dans les parties communes du cimetière, rapporte *La Croix*.

Le point de vue des élus du Mantois ne surprend pas Mehdi Berka : « *Il y a une culture de l'ouverture et une présence du fait musulman qui sont assez anciens.* […] *Il n'y a plus de problème politique et idéologique, tout le monde comprend que c'est à la fois une demande raisonnable et légitime.* » Djamel Nedjar abonde : « *Pouvoir être enterré quelque soit son origine et sa religion, c'est un engagement qu'on a pris politiquement avec le nouveau cimetière.* » Selon Pierre-Yves Dumoulin, « *cela fait partie de la réussite et de l'intégration républicaine qu'on se retrouve tous au même endroit* ». À Mantes-la-Ville, l'entourage du nouveau maire Sami Damergy (SE) assure que « *c'est un sujet qu'on étudie et au moment venu on saura apporter la réponse* ».

Cependant, le maire rosnéen comme son homologue mantais pointent un travail de « *pédagogie* » à faire auprès de leurs administrés, mais aussi auprès des fidèles. « *Quand on dit carré musulman, les gens entendent cimetière musulman et ça il n'en est pas question* » tranche Raphaël Cognet, la loi interdisant des cimetières privés.

Lui évoque une sorte de « *choc culturel* » à propos de la cohabitation entre les tombes de religions différentes : « *Une mamie qui va tous les jours sur la tombe de son mari qui est mort il y a cinq ans, elle a l'impression que les tombes musulmanes ne sont pas respectées* », certaines sépultures étant seulement en terre. L'édile souligne que certaines personnes sont déjà venues se plaindre d'un « *manque d'entretien* » des sépultures du carré musulman, peu habituées à voir des monticules de terre : « *On est sur un problème qui touche à l'intime, à la mort, aux religieux, on est sur un problème qui touche énormément de questions culturelles qui s'entrechoquent et qui peuvent poser des problèmes de cohabitation.* »

Pierre-Yves Dumoulin lui, évoque des discussions « *pour leur faire accepter l'idée qu'ils ne soient pas un seul par sépulture* ». De même Raphaël Cognet poursuit : « *Les croyances en matière d'enterrement chez les fidèles musulmans sont parfois différentes d'une famille à l'autre.* […] *Il faut qu'on fasse de la pédagogie auprès des familles musulmanes pour que le cahier des charges soit extrêmement précis.* »

LA GAZETTE EN YVELINES

Pendant la fermeture des frontières, les places du cimetière de Gassicourt ont été très demandées, obligeant la mairie à ouvrir des places supplémentaires, mais réservées cette fois-ci aux seuls Mantais.

Parmi les solutions évoquées pour pallier le manque de place, la proposition d'un cimetière intercommunal, couvrant les 73 communes de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) a été faite par le Cimy. « *Cela éviterait de multiplier à droite et à gauche*, souligne Mehdi Berka. […] *Pour nous c'est une solution idoine qui pourrait résoudre définitivement le problème.* » L'idée s'est d'ailleurs invitée à l'ordre du jour d'un bureau des maires de GPSEO en décembre dernier. « *Visiblement, quand il s'agit d'extension ou de création de cimetières, c'est la communauté urbaine qui est compétente*, détaille Raphaël Cognet, également président de GPSEO. […] *Si on a des extensions de cimetières à faire* […] *on se posera la question de l'organisation dans le cimetière.* »

Mais si pour le Cimy, un seul et même espace semble préférable, le président de GPSEO préfère évoquer plusieurs cimetières intercommunaux. « *Ce qu'il faut c'est qu'on ait une répartition intelligente des cimetières sur le territoire*, insiste-t-il. *Demain, un musulman de Mantes ne va pas aller sur une tombe à Carrières-sous-Poissy. Il faut qu'on regarde ça, qu'on regarde où on a du foncier, quels sont les maires qui peuvent nous aider et qu'on avance petit à petit.* »

D'après le maire de Rosny-sur-Seine, une discussion aurait été amorcée avec Mantes-la-Jolie. « *On a évoqué l'idée d'un cimetière intercommunal ; si on a besoin de s'étendre, j'y suis favorable* », fait savoir Pierre-Yves Dumoulin. Il ajoute, à propos de la réunion en bureau des maires : « *Certains maires y trouvaient un effet d'aubaine en se disant chic ce n'est pas moi qui vais en porter la responsabilité politique et financière.* » À Limay également, le cimetière sera ouvert « *aux communes du canton* », précise Djamel Nedjar.

« *Sur la question sur laquelle [les associations musulmanes] pourraient prendre la main, je ne pourrai pas répondre puisqu'on ne leur a pas permis, mais en tout cas elles le voudraient,* [...] *être au moins dans un principe de cogestion*, explique Mourad Dali de l'implication des associations musulmanes. […] *Les collectivités locales ont une certaine stabilité, les associations ont une certaine fragilité et c'est mieux d'imaginer une cogestion, c'est un gage de sécurité et de partenariat productif, cela limite les contraintes pour la collectivité et permet aux administrés d'avoir une forme de garantie, de la gestion, de la pérennité du projet.* »

Les municipalités restent cependant fermes sur un point : la gestion d'un cimetière et de ses différents espaces confessionnels doit rester municipale. « *Après on a des fleurissements, des associations, des personnes âgées qui viennent fleurir des tombes qui ne sont pas les leurs, dans ces missions-là pourquoi pas*, nuance Pierre-Yves Dumoulin. *Une mairie doit donner un carré musulman, une sépulture à des juifs, évidemment mais à partir du moment où on le fait, on l'assume.* » ■

ELIOR, RESTAURATEUR DE RÉFÉRENCE

EN FRANCE, CHAQUE JOUR, NOS 24 500 COLLABORATEURS SERVENT 1,4 MILLION DE CONVIVES DANS 9 490 RESTAURANTS.

Made by CONTENT DESIGN LAB

Elior Participations, Société en Commandite par Actions au capital de 5.309.530 euros, dont le siège social est à Paris La Défense Cedex (92032), 9-11 allée de l'Arche, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 380 543 678 RCS NANTERRE

elior.fr

Elior enseignement
Direction du Développement Collectivités Territoriales
T:+33 1 71 06 70 00

elior

MANTES-LA-JOLIE

Ambitions et inquiétudes entourent la rentrée du nouveau collège

Alors que les travaux du nouveau collège se poursuivent pour une ouverture en septembre prochain, les enseignants des collèges mutés, Chénier et Cézanne, déplorent un manque de préparation.

KEVIN LELONG

La semaine qui vient de s'écouler a ouvert un peu plus les portes du futur collège du quartier du Val Fourré. D'une capacité de 600 élèves, il accueillera, en septembre prochain, les élèves qui sont actuellement scolarisés dans les collèges André Chénier et Paul Cézanne. Construit avec l'objectif d'être un établissement « *innovant* », tant dans sa conception qu'avec la pédagogie associée, les enseignants craignent une adaptation difficile à cette nouvelle jauge d'élèves et regrettent une préparation trop maigre.

Jeudi 14 janvier, sur le site du chantier lancé fin 2019, il est désormais possible de se projeter. Cour de récréation, salles de classes, amphithéâtre, à moins de six mois de la livraison, l'établissement de 13 000 m² dévoile des volumes importants. « *Le gros œuvre est désormais terminé, on passe à ce que l'on appelle le second œuvre* », indique Sofien Kaabi, l'architecte du projet devant l'entrée du collège. Construit en forme de U, l'accueil du public se fera à l'angle des rues Marcel Doret et Marie Laurencin.

Ce nouveau collège est entièrement porté par le Département avec une enveloppe de 31 millions d'euros. « *L'enjeu c'est vraiment d'ouvrir le collège sur le quartier, c'est pour ça qu'il est conçu avec des espaces aérés, végétalisés, empreint de lumière* », décrit Romary Boutout, le directeur des grands projets du conseil départemental.

Du côtés des enseignants des collèges André Chénier et Paul Cézanne, qui s'installeront dans ces nouveaux locaux, on a déjà la nostalgie des petits effectifs. « *C'était quand même beaucoup mieux de rester à taille humaine pour des REP + [réseau d'éducation prioritaire]*, regrette un professeur du collège Chénier. *Là on va être plus nombreux dans un établissement plus petit.* » Avec environ 270 élèves au collège Chénier et environ 300 au collège Paul Cézanne, le Département justifie ce regroupement par le fait que les deux établissements « *sont aujourd'hui occupés à 30 %* ».

Dans un courrier adressé au personnel des deux collèges, en date du 4 janvier, que s'est procuré *La Gazette*, la direction académique annonçait la supression de six postes parmi le personnel administratif et d'encadrement. « *Ces suppressions ne sont pas faites pour faire des économies mais pour répondre aux doublons créés par la jonction des deux établissements* », assure-t-on du côté de l'académie de Versailles. Les enseignants, eux, déplorent une « *gestion hasardeuse de l'humain* » et des moyens « *à la baisse* » pour la rentrée.

« *Même si on a un bon cadre de travail, on s'attend à une rentrée difficile*, ajoute, dépitée, une autre prof de Chénier. *Notre autre grosse inquiétude c'est aussi qu'on rassemble les deux établissements les plus difficiles du Val Fourré et on y met directement 550 élèves. Il n'y a aucune remise en question de la carte scolaire pour permettre d'intégrer une forme de mixité et rendre viables les choses.* »

Durant la visite du chantier, on souligne pourtant que le bâtiment a été réfléchi en ce sens. « *Notre objectif est de réinsuffler aux élèves le désir d'apprendre grâce à un établissement lumineux avec une ouverture sur la verdure* », explique Fabrice Bulteau, membre du groupe Play Bac qui est missionné par le Département pour travailler sur le projet pédagogique. « *J'ai du mal à croire qu'un très beau bâtiment puisse apaiser un climat scolaire* », rétorque Bastien Dupré, représentant syndical du SNES-FSU, pour les deux établissements.

LA GAZETTE EN YVELINES

Ce nouveau collège est entièrement porté par le Département avec une enveloppe de 31 millions d'euros.

Vendredi 15 janvier, enseignants, inspecteurs académiques, Département ainsi que la société Play Bac étaient réunis pour la première fois lors d'une la réunion consacrée à la préparation de la rentrée et à la construction du projet pédagogique. Car ces deux derniers portent pour ce nouveau collège un projet pédagogique « *innovant* » organisé autour de « *maisons référentes à la manière d'Harry Potter* », sourit Romary Boutout. *Elles accueilleront chacune 150 élèves et visent à dépasser la notion un peu classique de classe, comme on l'entend actuellement dans les collèges* ». Des salles de 60 m² permettront ainsi aux élèves de conduire leurs projets de groupes.

« *Le projet pédagogique c'est nous qui allons le créer on ne va pas nous l'imposer* », lance de son côté Bastien Dupré. Une autre professeure présente vendredi soir le rejoint : « *On a l'impression que le Département dépasse ces compétences, nous le relais qu'on a de notre direction c'est que ce collège n'a pas vocation à être expérimental ou être innovant, en aucun cas nous ne souhaitons tester des dispositifs sur les élèves* ».

Chez les profs, les inquiétudes se tournent désormais vers la préparation de cette rentrée avec les quelques mois qu'il reste. « *Ce qui est ressenti par les équipes c'est qu'on a l'impression que c'est encore flou, vendredi on en était encore à suggérer des idées donc rien ne semble prêt*, juge le représentant syndical. *On n'a pas encore la dotation horaire, ni combien de professeurs, alors qu'on ouvre en septembre.* » ■

Une version longue de cet article sera publiée prochainement sur le site de *La Gazette*.

EN BREF

MANTES-LA-VILLE

Le recours de Cyril Nauth rejeté

La décision a été rendue par le tribunal administratif de Versailles le lundi 11 janvier.

Voilà qui ne va pas détendre l'ambiance en conseil municipal. Le 11 janvier dernier, le tribunal administratif de Versailles a rejeté le recours formulé par l'ancien maire RN, Cyril Nauth, ce dernier dénonçant des « *irrégularités* » dans le scrutin ayant conduit à la victoire de Sami Damergy (SE) le 28 juin dernier en récoltant 55,85 % des suffrages exprimés.

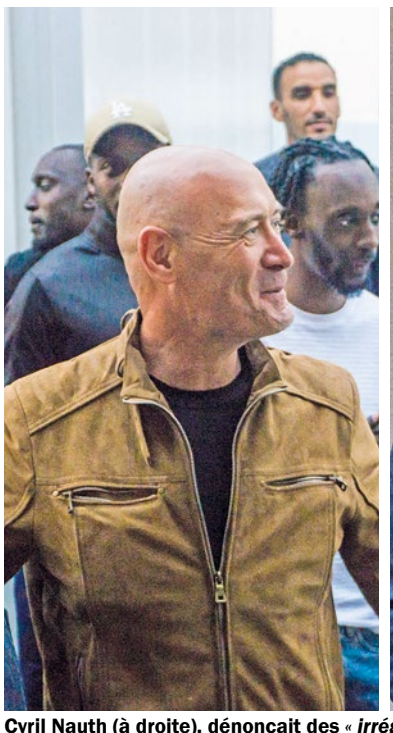

ARCHIVES / LA GAZETTE EN YVELINES

Cyril Nauth (à droite), dénonçait des « *irrégularités* » dans le scrutin ayant conduit à la victoire de Sami Damergy (SE) le 28 juin dernier en récoltant 55,85 % des suffrages exprimés.

Le désormais conseiller municipal d'opposition pointait notamment du doigt une distribution de masques, fournis par le conseil départemental, faite pendant la crise sanitaire au nom du collectif Union pour l'entraide citoyenne.

« *Tourner définitivement la page* »

Une initiative que le maire avait dénoncée, reprochant au collectif d'être lié à Sami Damergy. Au *Parisien*, Cyril Nauth a indiqué « *réfléchi[r] à faire appel devant le Conseil d'Etat* ».

« *Cette décision, rendue par le tribunal administratif de Versailles, valide le choix des Mantevillois de tourner définitivement la page,* a réagi Sami Damergy dans un communiqué de presse. *Nous allons poursuivre, avec et pour les Mantevillois, notre mission, et réaliser ensemble les objectifs que nous nous sommes fixés.* » ■

TRIEL-SUR-SEINE

Premiers kilomètres pour la navette électrique

Avant la réception de sa navette inter-quartier, la Ville expérimente, du 13 au 26 janvier avec un modèle de prêt, les trois circuits qu'elle a dessinés.

Prévue initialement le 27 novembre dernier, la phase d'expérimentation de la navette électrique de Triel-sur-Seine a débuté mercredi 13 janvier et se poursuivra jusqu'au 26 janvier. Pour la Ville, il s'agit de tester un modèle identique à celui qu'elle a commandé sur les circuits imaginés pour relier ses différents quartiers.

Qu'il s'agisse de l'achat de la navette « *pour environ 250 000 euros, subventionné à hauteur de 30 %* » ou des tracés de ses circuits, la municipalité semble sûre d'elle. « *La navette est commandée* [...] *elle devrait arriver normalement un peu avant le mois de juin* », confirme Fabien Tanti, l'adjoint à la mobilité.

Mercredi, la navette gratuite s'est élancée du parking Foch qui est le point de départ des trois circuits. Ceux-ci ont été dessinés après une consultation avec les habitants en septembre (voir édition du 7 octobre). Tous passent par la gare et le centre-ville en desservant par exemple le quartier des Châtelaines et de l'Hautil.

« *Les circuits ne vont pas bouger fondamentalement*, assure Fabien Tanti. *Ce qu'on peut être amené à faire évoluer c'est plutôt des arrêts supplémentaires au niveau des futurs équipements, comme un Ephad par exemple.* » ■

LA GAZETTE EN YVELINES

Mercredi 13 janvier, la navette gratuite s'est élancée du parking Foch qui est le point de départ des trois circuits.

POISSY

Plus de 20 millions d'euros pour la réhabilitation de la « *résidence Beauregard* »

Les habitants des logements sociaux concernés par la réhabilitation des bâtiments ont jusqu'au 8 mars pour voter en faveur ou non des travaux.

CELINE CRESPIN

Une touche de modernité pour les logements sociaux du quartier Beauregard. Telle est l'ambition du bailleur social et propriétaire des lieux, Les Résidences Yvelines Essonne. Le 7 janvier, ce dernier est venu défendre son projet de réhabilitation de la « *résidence Beauregard* » devant une trentaine de locataires rassemblés au gymnase Marcel Cerdan.

Ces derniers ont jusqu'au 8 mars pour voter en faveur ou non de la tenue du chantier qui ne nécessitera pas leur déménagement. Au total, 328 logements sont concernés pour un montant de « *20380 056 euros TTC* ». Outre la rénovation des salles d'eau, un agrandissement de 170 des 218 appartements de type F3, de 49 des 55 logements F4 et de 31 des 35 appartements F5, est prévu. Ces changements ne seront cependant pas sans conséquence sur le prix des loyers.

« *L'agrandissement des logements va entraîner un impact sur votre loyer* », déclare la directrice d'agence des Résidences Yvelines Essonne, Marylin Nabais, en précisant néanmoins aux locataires que « *cet impact va être mesuré et encadré puisque vous n'aurez jamais plus de 5 % d'augmentation* ».

Sur ce point, l'un des locataires s'interroge. « *Concernant l'augmentation de 5 % des loyers, est-ce-que cela va être augmenté tous les ans ?* », demande-t-il. « *C'est sur votre loyer de base hors charges. Les 5 % par an seront échelonnés sur le nombre d'années nécessaires pour atteindre le loyer plafond [à compter de la livraison des travaux, fin 2024]* », répond Marylin Nabais en déclarant que l'augmentation est « *en moyenne de 80 euros* ». Elle pourra « *être en partie prise en charge par l'APL* ».

« *Du fait d'une meilleure isolation des bâtiments [après les travaux], vous avez l'étiquette D actuellement et on va passer à l'étiquette C*, insiste, quant à lui, le directeur de la maîtrise d'ouvrage, Bertrand Thieblemont. *Vous aurez donc, à terme, une économie des charges de chauffage.* » D'après Marylin Nabais, ces dernières ne peuvent néanmoins pas être connues avant la réhabilitation. « *On ne peut pas évaluer pour votre résidence ce qu'il en sera dans cinq ou dix ans selon votre consommation* », déclare-t-elle.

Quant aux bulletins de vote permettant aux habitants de se prononcer sur les travaux, ils doivent être déposés dans les loges des gardiens d'immeubles. « *Même si les loges sont fermées [en raison du contexte sanitaire], les gardiens sont présents et vous pouvez les contacter pour aller voter et poser toutes les questions que vous souhaitez* », affirme Marylin Nabais. ■

LA GAZETTE EN YVELINES

Outre les travaux de réfection dans les salles d'eau, un agrandissement de 170 des 218 appartements de type F3, de 49 des 55 logements F4 et de 31 des 35 appartements F5, est prévu.

EN BREF

MANTES-LA-JOLIE

À la collégiale, le pèlerinage d'adieu de l'évêque de Versailles

La démission de Mgr Eric Aumonier, évêque du diocèse de Versailles depuis 2001, a été acceptée par le Vatican et officialisée le 17 décembre dernier.

LA GAZETTE EN YVELINES

« *Chaque fois que je célébrerai l'eucharistie, j'offrirai le sacrifice du Seigneur pour chacun d'entre vous, tous les jours, j'aurai ces visages et ces histoires très présentes à l'esprit* », souligne Mgr Eric Aumonier.

La collégiale était pleine ce dimanche 17 janvier à l'occasion du pèlerinage d'adieu à Mgr Eric Aumonier. Evêque depuis 2001 du diocèse de Versailles, sa démission a été acceptée par le Vatican et officialisée le 17 décembre dernier. Il se retirera en la paroisse Saint-Augustin à Paris.

En présence des doyennés de Plaisir, des Mureaux et de Mantes, le père Matthieu Williamson, prêtre de la paroisse, a rappelé que Mgr Aumonier était à l'initiative du pèlerinage reliant la collégiale à Notre-Dame de la Mer, en 2003 pour l'Assomption, « *rassemblant des fidèles venus des quatre coins du diocèse au cœur de l'été* », rappelle le prêtre. « *Ce pèlerinage a scellé votre attachement spécifique aux fidèles des quartiers populaires*, poursuit le père Williamson. […] *L'implantation de la communauté du Rocher aux Mureaux en 2010, témoigne aussi de ce souci.* »

« *Chaque fois que je célébrerai l'eucharistie, j'offrirai le sacrifice du Seigneur pour chacun d'entre vous, tous les jours, j'aurai ces visages et ces histoires très présentes à l'esprit*, souligne Mgr Eric Aumonier. […] *Le mieux que je puisse faire et que j'ai cherché à faire, toujours, c'est de vous donner l'espérance* […]. » ■

YVELINES

Le couvre-feu avancé à 18 h

Depuis le 16 janvier et pendant au moins 15 jours, l'ensemble du territoire national est concerné par le couvre-feu, de 18 h à 6 h.

CELINE CRESPIN

Plusieurs départements français étaient déjà concernés. L'avancement du couvre-feu de 20 h à 18 h jusqu'à 6 h le lendemain matin pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, concerne désormais l'ensemble du territoire national. Le premier ministre, Jean Castex (LREM), l'a annoncé en conférence de presse jeudi 14 janvier. Entrée en vigueur deux jours plus tard, sa durée est « *au minimum de 15 jours* ».

« *Évidemment, il y a des chances que ce couvre-feu soit ensuite pérennisé pour une durée un peu plus longue* », avertit le maire de Conflans-Sainte-Honorine, Laurent Brosse (DVD), en précisant que l'annonce du couvre-feu nécessite des attestations de déplacement dérogatoires pour justifier ses sorties pendant les heures concernées. D'après le site internet de l'Élysée, *elysee.fr*, tout contrevenant s'expose à « *une amende de 135 euros et jusqu'à 3 750 euros en cas de récidive* ».

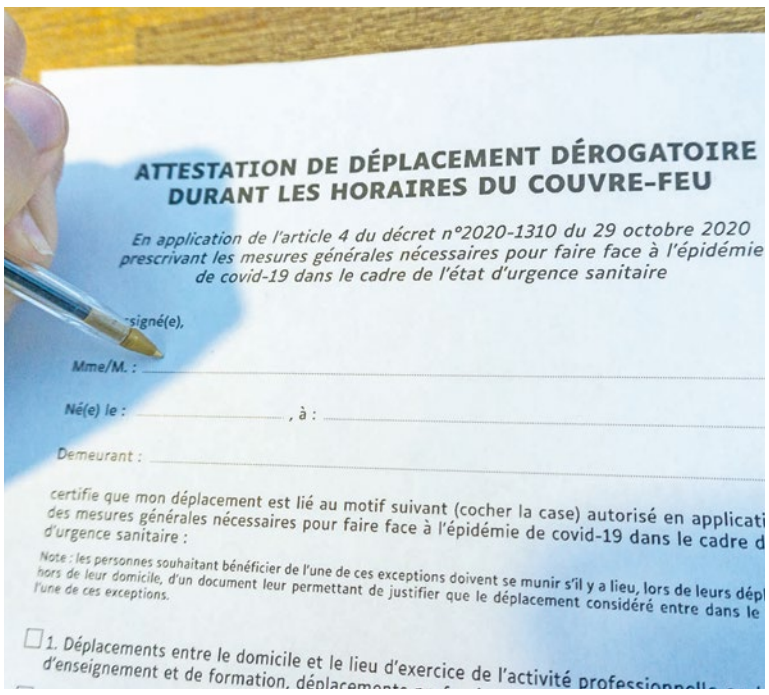

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Les attestations de déplacement dérogatoires sont nécessaires pour justifier ses déplacements pendant les horaires du couvre-feu. D'après le premier ministre, Jean Castex, tout contrevenant s'expose à « *une amende de 135 euros et jusqu'à 3 750 euros en cas de récidive* ».

Les établissements scolaires restent ouverts

Munis d'une attestation, les parents pourront néanmoins continuer à récupérer leurs enfants dans les crèches et centres de loisirs en dehors des heures de couvre-feu. « *Les centres de loisirs et les crèches accueillent un service dérogatoire pour les familles concernées* », détaille de cette mesure l'édile pisciacais, Karl Olive (DVD), en rappelant que les établissements scolaires restent également ouverts.

Le maintien de ces ouvertures ne concerne cependant pas le sport en salle pour les activités sportives scolaires et extrascolaires. Seules les activités en plein air sont autorisées. De ce fait, comme le déclare Laurent Brosse, « *les gymnases et les équipements sportifs [intérieurs] seront fermés* ». D'après le site de la Ville des Mureaux, il sera néanmoins possible de continuer à utiliser les « *installations sportives de plein air* » comme, par exemple, le « *city stade* » dans le respect des horaires du couvre-feu.

Alors que les pharmacies resteront ouvertes aux heures habituelles, la médiathèque conflanaise avance sa fermeture à 17 h 45. « *Les commerces de la ville* […] *devront fermer à 18 h au plus tard* », résume ainsi Laurent Brosse des mesures annoncées par Jean Castex. « *Dans la mesure où cette mesure va réduire les horaires d'ouverture des commerces, et afin d'éviter les concentrations des clients aux heures ouvrables, j'invite tous les établissements, qui le souhaitent, à se saisir des possibilités d'ouverture supplémentaire sur la pause-déjeuner* », est-il écrit du discours du premier ministre sur le site internet du gouvernement, dans lequel il invite aussi les commerçants à se saisir des ouvertures des commerces le dimanche, accordées par les préfets de certains départements.

Quant aux restaurateurs, Laurent Brosse précise qu'ils ne pourront plus proposer de prêt à emporter après 18 h. « *En revanche la livraison pourra se poursuivre au-delà de 18 h*, nuance-t-il. *Bien évidemment, cela impliquera pour les employeurs des livreurs de leur remettre un justificatif et que les livreurs soient eux-mêmes munis d'un justificatif de déplacement pendant la période de couvre-feu.* » ■

« *Un plan d'action* » pour lutter contre les variants du Covid-19

L'ARS Île-de-France accroît sa surveillance face aux variants du coronavirus. C'est notamment le cas de la mutation identifiée en Angleterre et qui s'avère être plus contagieuse. C'est pourquoi, l'ARS a annoncé, dans un communiqué de presse du 15 janvier, mettre en place « *un plan d'action* » pour lutter contre les variants du Covid-19.

L'ARS demande ainsi, par exemple, à ce que tout test PCR révélé positif par un laboratoire francilien, donne lieu à un examen complémentaire pour vérifier si le test en question est positif aux variants. Selon le communiqué, « *au 13 janvier 2021, les 22 centres de dépistage et de diagnostic Covid-19 sont désormais capables de mener ces confirmations biologiques* ».

Des interrogations systématiques des patients doivent aussi être réalisées pour identifier le risque de contamination aux variants. C'est le cas pour les tests antigéniques proposés en pharmacie qui ne permettent pas de faire la distinction entre les variants ou non. Par conséquent, « *l'ARS rappelle aux professionnels de santé, réalisant des tests antigéniques, d'interroger le patient pour identifier les risques de contamination au variant, et en cas de risque avéré, de le renvoyer vers un laboratoire pour réalisation d'un test PCR* ».

INDISCRETS

Bientôt de nouvelles mesures pour lutter contre les rodéos motorisés ? Lors de la séance de questions au gouvernement du 12 janvier dernier, la députée de la sixième circonscription, Natalia Pouzyreff (LREM), a interpellé la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur Marlène Schiappa (LREM) : « *Le fléau des rodéos motorisés génère encore d'importantes nuisances pour les habitants de nos villes et de nos campagnes.* »

Et, bien qu'à l'origine d'une proposition de loi votée en 2018 créant des sanctions, elle souligne que « *la loi se doit d'être renforcée voire prolongée par d'autres mesures, notamment réglementaires.* […] *Par exemple, en vue d'assurer une meilleure traçabilité des véhicules utilisés pour commettre des infractions, associée à une plus grande rigueur dans l'enregistrement au Dicem (déclaration et identification de certains engins motorisés, Ndlr), depuis l'acte d'achat, jusqu'à la location* ».

En réponse, la ministre déléguée a affirmé que la lutte allait s'intensifier. « *Sur la base de vos travaux, de nouvelles mesures législatives sont envisagées, afin de mieux identifier les auteurs de ces infractions, en renforçant notamment les obligations de déclaration auprès des autorités administratives des véhicules non soumis à réception, dont la vitesse peut, par construction, dépasser les 25km/h* », explique-t-elle notamment.

Parmi les autres mesures envisagées, sont soulignés également la réduction du « *délai permettant de constater l'abandon des véhicules ayant servi à commettre les infractions et laissés en fourrière, ainsi que de les livrer à la destruction dès le constat de cet abandon* », mais aussi « *autoriser les agents de police municipale à accéder directement au fichier Dicem, sans l'intervention des policiers ou gendarmes nationaux* », une demande portée par certains maires de vallée de Seine. ■

Alors que les traditionnelles cérémonies de vœux à la population sont suspendues pour cause de crise sanitaire, plusieurs maires ont choisi de s'adresser à leurs administrés en vidéo sur les réseaux sociaux de leurs communes respectives.

Mais ce dimanche 17 janvier, le maire de Chapet, Benoît de Laurens (SE), a choisi une manière un peu plus originale pour souhaiter une bonne année 2021 aux habitants de sa commune. Accompagné d'une fanfare, l'édile a déambulé dans les rues entre 10 h et midi.

« *Il nous semblait impossible de ne pas être au plus près de nos concitoyens en ce début d'une année qui s'annonce, à nouveau, compliquée pour tous*, explique de sa décision la mairie dans un communiqué de presse *Aussi, partant du postulat que les administrés ne pourraient pas venir aux élus....les élus ont décidé d'aller à eux !* » ■

« POTAAAABLE ! POTAAAABLE ! »

Si Justine crie cela, c'est parce qu'elle est alternante chez Veolia. Et quand on travaille chez Veolia et qu'on sert 1 Français sur 3 en eau potable, forcément on place le mot « potable » au-dessus de tout.

Votre eau mérite nos meilleures ressources.

www.eau.veolia.fr

Ressourcer le monde

VEOLIA

#potable

LES MUREAUX

Le site de Bécheville raccordé au réseau de chaleur urbain

Selon le groupe Coriance en charge des travaux, les raccordements se sont terminés fin 2020. L'eau chaude et le chauffage de l'hôpital seront issus de la combustion de bois.

CELINE CRESPIN

La combustion de bois comme source de chaleur. Selon Charles Fautra, responsable des projets de travaux pour le groupe Coriance, spécialisé notamment dans le domaine des énergies renouvelables, il s'agit, depuis la fin de l'année dernière, du principal mode de production d'eau chaude et de chauffage du site de Bécheville du centre hospitalier intercommunal de Meulan-Les Mureaux (Chimm). Pour cela, l'établissement, qui abrite un pôle de réadaptation, de psychiatrie et de formation des soignants et des services d'aide à domicile au 1 rue Baptiste Marcet, s'est rattaché au réseau de chaleur urbain de la ville, dont la chaufferie, créée en 2014, fonctionne principalement sur la base du feu de bois.

« *Le but c'est de verdir l'énergie qui est déployée actuellement au Chimm* », expliquait ainsi Charles Fautra de l'objectif des travaux, dans une vidéo publiée sur le site internet du groupe Coriance, en insistant sur le fait que « *la chaleur émise par la chaufferie des Mureaux fonctionne à hauteur de 72 % d'énergies renouvelables, via la biomasse* ».

Pour permettre le raccordement des « *neuf sous-stations* » de l'hôpital, au réseau de chaleur urbain existant, une extension a été nécessaire. « *On va étendre le réseau qui, actuellement, s'arrête au niveau de la piscine des Mureaux pour un total de 1 720 mètres linéaires* », détaillait Charles Fautra, en précisant que les travaux ont eu lieu entre juillet 2020 et fin 2020.

« *On n'est pas loin*, nuance de cette distance l'adjoint muriautin en charge de l'éco-ville, des nouvelles mobilités et des transports en commun, Michel Carrière. *L'intérêt c'est de connecter le plus de bâtiments qui peuvent se construire.* » D'après Charles Fautra, cette extension permet d'alimenter « *un total de 4 043 logements équivalents.* »

Quant aux chaudières qui étaient déjà présentes à l'intérieur de l'hôpital de Bécheville, Michel Carrière insiste sur le fait qu'elles ne devraient pas être enlevées. « *[L'hôpital gardera] les chaufferies individuelles qui pourront être mises en stand by s'il y a un problème* », précise-t-il. « *Nous sommes actuellement dans la phase de calage qui s'échelonne sur un mois*, détaille du calendrier la direction du Chimm. *La promesse de ce nouveau réseau de chaleur est extrêmement vertueuse et nous nous félicitons de ce choix fait par la municipalité.* » D'après la Région, le coût est de l'ordre de 500 472 euros, subventionné en partie par le Conseil régional et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). ■

LA GAZETTE EN YVELINES

« **On va étendre le réseau qui actuellement s'arrête au niveau de la piscine des Mureaux, pour un total de 1 720 mètres linéaires** », **détaillait dans une vidéo le responsable des projets de travaux pour le groupe Coriance, Charles Fautra.**

EN BREF

MANTES-LA-JOLIE

Loi Sécurité globale : les opposants rassemblés pour la dénoncer

Une cinquantaine de personnes était mobilisée le 16 janvier, devant la mairie, pour s'opposer à ce projet de loi. La crainte du fichage des données personnelles a aussi été abordée.

LA GAZETTE EN YVELINES

« **Ce sera la possibilité d'identifier et de ficher tout le monde** », **affirme le président de la section de la Ligue des droits de l'Homme du Mantois, Alain Boudou, de l'usage des drones par la police.**

La neige ne les a pas démotivés. Le 16 janvier, devant la mairie, une cinquantaine d'opposants au projet de loi sur la Sécurité globale, ont répondu à l'appel lancé par La ligue des droits de l'homme du Mantois et Solidaires 78, pour exiger son abandon. Les articles 21 et 22, sur l'usage des caméras piétons et des drones par les forces de l'ordre, étaient en ligne de mire tout comme l'article 24 concernant l'interdiction de diffuser des images, à intentions malveillantes, de policiers en fonction.

« *On va être dans une société complètement cadenassée où les flics auront toute impunité et nous on n'aura ni le droit de manifester ni de l'ouvrir* », déclare Gilles du syndicat Solidaires. Cet avis est partagé par le président de la section de la Ligue des droits de l'Homme du Mantois, Alain Boudou, qui craint également le fichage des données personnelles.

« *Ce sera la possibilité d'identifier et de ficher tout le monde*, affirme-t-il de l'usage des drones par la police. *Avec le décret sur le fichage, on pourra, à travers les réseaux sociaux, connaître vos données personnelles et [les] enregistrer. Bien sûr, ce qu'on va enregistrer ce ne sont plus vos activités mais* […] *vos opinions.* » Le 30 janvier, un rassemblement national est prévu à Paris. ■

E.Leclerc

DU 19 AU 30 JANVIER 2021

VOS SUPER POUVOIRS ! D'ACHAT

TOUT POUR LA CHANDELEUR À PRIX E.LECLERC

-34% DE RÉDUCTION IMMÉDIATE

5,20€

3,43€

LE LOT DE 2
CIDRE FERMIER BRUT «LE BRUN»
2 x 75 cl. (1,5 L.) - 5,50 % Vol.
Le L. : 2,29€.

2+1 OFFERT

1,59€

LE LOT
FARINE «CŒUR DE BLÉ»
2 x 1 kg + 1 paquet de 1 kg offert (3 kg).
Le kg : 0,53€.

BLÉ 100% FRANÇAIS

LE 1ER PRODUIT
5,19€

LE 2E PRODUIT
1,66€

-68% SUR LE 2e PRODUIT ACHETÉ

TABLETTES DE CHOCOLAT NOIR «NESTLÉ DESSERT»
3 x 205 g (615 g). Le kg : 8,44€.
Par 2 (1,230 kg) : 6,85€ au lieu de 10,38€.
Le kg : 5,57€.

GALEC – 26 Quai Marcel Boyer – 94200 Ivry-sur-Seine. 642 007 991 RCS Créteil.

Les produits bénéficiant d'une offre de 34 % de réduction immédiate sont limités à 5 produits par foyer pour cette opération. Les produits bénéficiant d'une offre « 2e produit à - 68 % » sont limités à 10 produits par foyer pour cette opération. Les produits bénéficiant d'une offre « 2+1 » sont limités à 15 produits par foyer pour cette opération, gratuité incluse. Offres réservées à une consommation personnelle. Le magasin se réserve le droit de refuser toute demande d'une quantité supérieure aux besoins habituels généralement constatés pour une consommation personnelle. Offres interdites à la revente. La loi interdit la vente d'alcool aux mineurs. Des contrôles seront réalisés en caisse. Pour connaître la liste des magasins participants, les dates et les modalités, appelez : ALLO E.Leclerc N°Cristal 09 69 32 42 52 APPEL NON SURTAXÉ. Du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h sauf les jours fériés et de 8 h 30 à 18 h les veilles de jours fériés.

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ. WWW.MANGERBOUGER.FR

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

FAITS DIVERS SECURITE

KEVIN LELONG

POISSY

Retranché chez lui, un forcené attaque un policier et le chien du RAID

Dans la soirée du jeudi 14 janvier, les policiers du RAID ont interpellé un homme de 30 ans retranché chez lui. Armé de couteaux, il aurait tenté de poignarder un policier appelé pour « *tapage* ».

Jeudi 14 janvier, en début de soirée, la rue Saint-Sébastien a été bouclée par la police qui tentait de raisonner un homme, âgé de 30 ans, retranché chez lui et armé de couteaux. Ses colocataires n'ont pas été blessés.

« *L'origine est un appel d'une voisine qui signalait un tapage* », indique une source policière. Il est environ 19 h lorsqu'une patrouille de police arrive sur place. « *Quand il a ouvert la porte, l'homme était armé de deux couteaux et a tenté de s'en prendre aux intervenants puis s'est retranché chez lui* », rapporte cette même source.

Vers 20 h, c'est le RAID qui prend la main et découvre qu'une autre personne se trouve encore dans l'appartement, situé au sixième étage : l'un des deux autres colocataires, âgé de 64 ans. « *Il a été libéré par la fenêtre grâce à la présence d'un échafaudage* », raconte une source proche de l'affaire, en précisant que le second colocataire s'était enfui plus tôt.

Lorsque les policiers pénètrent finalement dans l'appartement, le suspect poignarde un chien d'intervention avant d'être maîtrisé. « *L'animal est gravement blessé, il a reçu des coups de couteau à la tête et au thorax* », déplorait la police le lendemain des faits, indiquant que « *ses jours ne sont plus en danger* ». ■

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

L'intervention s'est déroulée au sixième étage d'un immeuble situé rue Saint-Sébastien.

MANTES-LA-JOLIE

Cinq cents personnes évacuées après la découverte d'un obus

L'évacuation a été ordonnée dans la matinée du vendredi 15 janvier, le temps de désamorcer un obus de 500 kilos, découvert la veille sur le chantier du RER E, rue de Buchelay.

Jeudi 14 janvier, une nouvelle bombe datant de la Seconde Guerre mondiale a été déterrée dans la soirée sur le chantier Eole du RER E, situé rue de Buchelay. Le vestige pesant 500 kilos a été désamorcé avec succès le lendemain matin.

« *Pour les démineurs, c'est préférable de travailler en pleine journée* », explique de ce laps de temps le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Codis) qui a mobilisé 14 sapeurs-pompiers sur place.

Ces derniers ont notamment organisé, dès 8 h 30 avec la Croix-rouge, l'évacuation des 500 personnes situées dans le périmètre de sécurité établi. « *Cela concerne des résidents du foyer Coallia et Adoma et de plusieurs sociétés* », précise une source policière. La population a été accueillie dans le gymnase Lécuyer jusqu'à la fin de l'intervention à 13 h 45.

« *Les deux amorces ont été neutralisées*, rapporte cette même source. *La bombe a été enfouie dans le sol sur place et sera récupérée, mercredi [20 janvier] pour destruction définitive sur un terrain neutre.* » ■

AUBERGENVILLE

Le local de l'association portugaise ravagé par un incendie

Vendredi 15 janvier, l'intervention de 28 pompiers a été nécessaire pour maîtriser l'incendie du local associatif.

À 14 h, ce vendredi 15 janvier, il ne restait plus rien du local de l'association culturelle et récréative des Portugais d'Aubergenville. L'incendie qui s'est déclaré vers 11 h a complètement détruit le bâtiment préfabriqué, situé avenue de la division Leclerc.

« *Il n'y avait personne à l'intérieur quand l'incendie s'est déclaré*, rassure Virginie Meunier, adjointe en charge de la communication, présente sur les lieux. *Les bâtiments, situés à proximité, n'ont pas été impactés.* »

En tout 28 pompiers, issus des casernes d'Augervenville, Maule, Les Mureaux, Poissy, Gargenville et Magnanville, munis de trois lances à eau, ont été appelés pour éteindre les flammes. « *Des équipes restent mobilisées pour déterminer l'origine du sinistre, qui reste pour l'heure inconnue* », précise le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours.

« *À la perte de ce lieu de vie, s'ajoute également la perte matérielle et financière : costumes, instruments, tenues et équipements de football, vaisselles, mobilier...* », déplore le président de l'association, Pedro Machado dans un communiqué publié sur Facebook. Pour se relever, l'association a lancé un appel au don en ligne. ■

VILLE D'AUBERGENVILLE

Dans un communiqué le président de l'association, Pedro Machado, déplore la perte « *de costumes, instruments, tenues et équipements de football, vaisselles, mobilier...* ».

CENTRE MEDICO SOCIAL DU LAC

Cardiologie
Tél. : 01 30 94 89 62

Gastro-Entérologue
Tél. : 01 30 63 00 55

Chirurgien Plasticien
Tél. : 06 78 91 88 83
Tél. : 01 30 94 89 62

Chirurgien Viscéral
Tél. : 01 30 94 89 62

Chirurgien Urologue
Tél. : 01 30 94 89 62
Tél. : 07 67 27 20 17

Ophtalmologue
Tél. : 01 30 33 09 90
Tél. : 01 30 92 30 94

Endocrinologue-Diabétologue
Tél. : 01 34 77 08 91

Pédiatre-Expertise Médicale
Tél. : 01 30 92 60 94
Tél. : 01 34 78 50 01

Expertise Médicale
Tél. : 01 34 77 18 18

Médecin Généraliste
consultations non programmées
Tél. : 01 30 94 89 50

Néphrologue
Tél. : 01 30 94 89 59

Rhumatologue
Tél. : 01 30 94 89 79
Tél. : 09 86 48 87 58

Centre de Radiologie
Échographie-Mammographie
Tél. : 01 30 94 89 89
Centre agréé de dépistage du cancer du sein

Cabinet Dentaire
Tél. : 01 34 77 56 20

Diététicienne - Nutritionniste
Tél. : 01 30 63 04 86

Infirmiers Diplômés d'État
Tél. : 01 30 94 35 43

Ostéopathe
Tél. : 06 43 24 36 86

Orthophoniste
Tél. : 09 82 60 56 92

rue René Duguay Trouin - 78200 Mantes-la-Jolie | 01 30 94 32 00

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À POISSY

Bel Isle

Au cœur de l'écoquartier Rouget-de-Lisle

TRAVAUX EN COURS

Appartements du studio au 5 pièces duplex(1)
Aux prestations de qualité
Avec balcons, terrasses et jardins
À 10 min(2) à pied du RER A

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR

bel-isle-poissy.fr

Une copromotion :

ÉcoQuartier RougetdeLisle · POISSY · CITALLIOS PROXIMITÉ & EXPERTISES · Bouygues Immobilier Créateur de mieux vivre · COGEDIM

(1) Dans la limite des stocks disponibles. (2) Source Google Maps. Bouygues Immobilier, S.A.S. au capital de 138 577 320 €, SIREN 562 091 546 RCS Nanterre - Siège social : 3, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), intermédiaire en opération de banque catégorie mandataire Intermédiaire en Opérations de Banque (MIOB) inscrit à l'ORIAS sous le n° 13006299. Cogedim SAS, 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, capital social 30 000 000 €, RCS PARIS n° 054500814 - SIRET : 054 500 81400 55. Document non contractuel. Illustrations non contractuelles destinées à exprimer une intention architecturale d'ensemble et susceptibles d'adaptations. Perspectiviste : Virtual Building - Athana - 11/2020.

SPORT

CELINE CRESPIN

BASEBALL

Privés de gymnase, les joueurs s'entraînent en extérieur

Le contexte sanitaire contraint l'équipe de baseball des Démons de Mantes-la-Jolie, évoluant en Régionale 3, à pratiquer sur le terrain de la Butte Verte et non au gymnase Lécuyer, dans lequel ils s'entraînent habituellement l'hiver.

« *Nos joueurs majeurs restent à l'extérieur.* » Le 22 décembre, le président du club de baseball des Démons de Mantes-la-Jolie, Jean-Marc Vincendet, ne cachait pourtant pas son envie de voir à nouveau son équipe, évoluant en Régionale 3, s'entraîner au gymnase Lécuyer, situé avenue du général de Gaulle et dans lequel son équipe pratique durant l'hiver. En attendant une amélioration du contexte sanitaire qui leur permettrait d'y retourner, les joueurs s'entraînent sur leur terrain d'entraînement extérieur situé au niveau de la Butte verte et qu'ils utilisent habituellement au printemps. Le président du club de baseball espère donc que les conditions météorologiques permettront un maintien des entraînements en extérieur durant tout l'hiver.

ARCHIVES / LA GAZETTE EN YVELINES

« ***Très peu de clubs ont la chance d'avoir comme nous un gymnase avec une grande salle pour s'entraîner. C'est sûr qu'il y en a plein qui, malheureusement, pendant l'hiver, font un peu une saison morte*** », **affirme le président du club de baseball mantais, Jean-Marc Vincendet.**

« Des exercices appropriés »

« *S'il fait un temps assez stable, en s'habillant bien et en faisant des exercices appropriés de manière à ne pas rester trop immobile, je pense que cela va se passer correctement* », déclare Jean-Marc Vincendet. Mais dans le cas où les aléas climatiques ne permettraient pas aux joueurs de s'entraîner et que le contexte sanitaire ne les autoriserait pas à s'entraîner au gymnase Lécuyer, les Démons de Mantes-la-Jolie perdraient alors l'un de ses principaux atouts pour préparer au mieux la saison.

« *Très peu de clubs ont la chance d'avoir comme nous un gymnase avec une grande salle pour s'entraîner. C'est sûr qu'il y en a plein qui, malheureusement, pendant l'hiver, font un peu une saison morte* », affirme Jean-Marc Vincendet avant de poursuivre : « *D'ailleurs, aux États-Unis, les joueurs de baseball [amateurs] ne pratiquent pratiquement pas pendant l'hiver. Ils reprennent les entraînements au mois de mars mais bon, nous, on a besoin quand même du gymnase* […]. *Nos joueurs commencent à jouer au baseball quand ils sont déjà adultes et donc on a besoin de s'entraîner tout l'hiver assez régulièrement.* »

« On a besoin de s'entraîner »

Quant au respect des gestes barrières, le président des Démons de Mantes-la-Jolie se veut intransigeant à ce sujet, que les joueurs jouent en intérieur ou en extérieur. « *On met à la disposition des joueurs un bidon de gel hydroalcoolique pour se nettoyer les mains très régulièrement* […]. *Il faut aussi se laver les mains le plus souvent possible* », détaille-t-il en précisant que la balle que s'échangent les joueurs peut être un vecteur de contamination. « *Quand on lance une balle à quelqu'un et qu'on nous renvoie la balle, si on met la main à la bouche ou sur son visage après que la personne y ait touché et qu'elle est elle-même infectée, alors le virus peut se propager en se promenant sur la balle* », déclare le président du club de baseball mantais.

S'il est impossible, selon lui, de pratiquer le baseball avec un masque, Jean-Marc Vincendet se dit aussi insistant sur le respect des gestes barrières. « *Très régulièrement je demande aux joueurs de ne pas s'approcher trop les uns des autres, même si le baseball n'est pas un sport de contact comme le rugby par exemple* », précise-t-il. ■

Les Démons de Mantes-la-Jolie recherche toujours des joueurs

Jean-Marc Vincendet, le président du club de baseball de Mantes-la-Jolie, assure qu'il peut compter sur « *la forte motivation* » de son équipe cette saison et notamment sur les nouvelles recrues qui « *ne ratent pas un entraînement* ». Selon lui, ces dernières sont notamment venues prêter main forte après avoir découvert le club, lors du forum des associations Sport et Culture organisé par la Ville.

Bien que Jean-Marc Vincendet assure disposer cette saison d'un « *effectif très correct* », le président des Démons de Mantes-la-Jolie est néanmoins toujours à la recherche d'éventuels nouveaux joueurs avant le début de la saison, au printemps prochain, si les conditions sanitaires permettent son déroulé. Les personnes souhaitant intégrer l'équipe peuvent donc faire part de leur volonté en prenant contact avec Jean-Marc Vincendet. Ce dernier est joignable par téléphone au 06 51 70 47 51.

À MANTES-LA-VILLE,
DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À SEULEMENT 200 M DE LA GARE

5 RUE PASTEUR

- Appartements du studio au 4 pièces aux prestations de qualité
- Balcons, terrasses et jardins privatifs prolongent généreusement les appartements
- Le dernier étage en attique offre de larges terrasses plein-ciel

APPARTEMENTS	PRIX À PARTIR DE (3)
4 PIÈCES	223 000 €

ESPACE DE VENTE : **37 AVENUE JEAN JAURÈS - 78711 MANTES-LA-VILLE**
Lundi, jeudi, vendredi de 13h00 à 19h00, samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00 et dimanche de 14h00 à 19h00

0 805 405 485 Service & appel gratuits

LNC.fr

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

SCI 2049 Mantes la Ville Pasteur - 813 197 019 00017 RCS Nanterre - Les Nouveaux Constructeurs, 50 Route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt - Illustrations non contractuelles à caractère d'ambiance. Document non contractuel à caractère publicitaire - 01/2021. (1) Dépôt de garantie à 500 € au lieu de 5% du prix de vente. Offre valable jusqu'au 07/03/2021 selon stock disponible, pour toute réservation sur la résidence 5 Rue Pasteur signée entre le 21/01/2021 et le 07/03/2021. (2) Les frais de notaire sont pris en charge par la SCI hors frais d'hypothèque, de garantie bancaire et de règlement de copropriété. Offre valable à partir du 3 pièces, pour toute réservation signée entre le 21/01/2021 et le 07/03/2021 et sous réserve de signature de l'acte de vente au plus tard le 07/03/2021. (3) Prix valeur au 11/01/2021, valable pour toute réservation signée d'un appartement situé dans la résidence 5 Rue Pasteur dans la limite des stocks disponibles et sous réserve de la signature de l'acte de vente dans les délais stipulés au contrat de réservation.

WATELET T.P.

Centre de Travaux de Magnanville

- Aménagement de votre cadre de vie :

- Allées, accès garage, parking et terrasses.
- construction et entretien des routes
- Equipements urbains
- Sols industriels
- Travaux hydrauliques et d'assainissement
- Terrassements, voiries, enrobés

ZAC des Brosses - rue des Mongazons - 01 30 92 04 10

magnanville@watelet-tp.fr

CULTURE LOISIRS

CELINE CRESPIN

YVELINES

Des cartes postales pour connaître l'histoire de sa ville

Les Archives départementales collectent les cartes postales anciennes.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

En consultant le site internet des Archives départementales, il est ainsi possible de voir une carte postale de la tour Duval, à Follainville-Dennemont, affranchie en 1905.

« *Un voyage dans le temps et dans l'espace.* » Voici ce qui est promis aux personnes qui souhaiteraient voir les 19 000 cartes postales présentes aux Archives départementales des Yvelines. Numérisées progressivement dans le laboratoire photographique des Archives, les cartes postales sont visibles gratuitement sur le site internet du lieu, archives.yvelines.fr, à la rubrique iconographie puis carte postale. En sélectionnant ensuite le nom de sa commune, il est alors possible de retrouver celles provenant de sa ville et ainsi d'observer les évolutions historiques de sa commune, tant d'un point de vue architectural que paysager.

« *L'intérêt d'une telle collecte est de voir l'évolution à la fois de l'aménagement des communes et de certains bâtiments publics* », déclare sur le site internet du Département le chef de service aux Archives, Romain Dugast.

En consultant le site internet des Archives départementales, il est ainsi possible de voir une carte postale de la tour Duval, dans l'actuelle commune de Follainville-Dennemont, affranchie en 1905 ou encore une carte postale de la collégiale de Mantes-la-Jolie qui a été illustrée à partir d'une « *vieille gravure* » et affranchie dans les années 1900. Cette année correspond d'ailleurs à la plus ancienne carte postale présente aux Archives.

Les plus nombreuses cartes postales remontent néanmoins au « *développement des congés payés* », apparus officiellement en 1936, et qui a permis « *l'essor de ces souvenirs postaux* », qu'ils soient en couleurs ou en noir et blanc. Cette année-là, une carte postale représentant une vue du bras de Seine à Vaux-sur-Seine, en noir et blanc, a par exemple, été affranchie. ■

Les Archives départementales souhaitent enrichir leur collection

Pour en apprendre plus sur l'histoire des Yvelines, les Archives départementales recherchent continuellement des cartes postales anciennes. Bien que les Archives en fassent parfois l'acquisition lors de ventes, « *souvent en lots, auprès de particuliers ou de professionnels* », le site du Département indique que la collection de cartes postales s'enrichit également grâce à des dons faits par des propriétaires de tels objets. Pour cela, il est nécessaire de prendre contact avec les Archives départementales en téléphonant au 01 61 37 36 30.

MANTES-LA-JOLIE

Le Collectif 12 sur le point de s'agrandir

Le 14 décembre, en conseil municipal, l'équipe municipale a délibéré sur l'acquisition d'un pavillon pour l'usage de la fabrique d'art et de culture du Collectif 12.

La délibération, débattue le 14 décembre en conseil municipal, n'est pas passée inaperçue auprès de la fabrique d'art et de culture du Collectif 12. Ce jour-là, l'équipe municipale a fait part de sa volonté d'acquérir un pavillon de « *83 m²* » et d'un terrain de « *707 m² environ* », situé 23 rue du docteur Roux. Cet achat permettra le « *réaménagement et l'agrandissement* » du Collectif 12, situé sur une propriété attenante au 174 boulevard du maréchal Juin.

D'après la note de synthèse de la délibération, la Ville et le propriétaire sont parvenus à un accord pour un montant de « *310 000 euros* ». Cet accord a été officialisé dans un courriel écrit par le propriétaire, en date du 25 novembre dernier.

Contacté durant la semaine du 28 décembre, le Collectif 12 n'a pas répondu à nos sollicitations dans les délais impartis à publication. ■

ARCHIVES / LA GAZETTE EN YVELINES

D'après la Ville, l'achat d'une propriété située 23 rue du docteur Roux permettra le « *réaménagement et l'agrandissement* » du Collectif 12.

ATELIERS RADIO

Quatre jours pour sensibiliser aux dangers de la malbouffe

Apprendre en quatre jours à des jeunes comment éviter la junk food et les aider pour qu'ils développent de meilleures habitudes alimentaires à l'avenir. C'est le défi que s'est lancé le pôle pédagogique de *LFM Radio* au cours d'un atelier pédagogique, ludique et gourmand, autour de cette thématique.

LFM RADIO

Pour clôturer cette semaine et récompenser l'implication des jeunes, nos participants ont enfilé le tablier, pour un atelier cuisine rapide.

Afin de sensibiliser les jeunes contre ce danger, *LFM Radio* et Hafssa, stagiaire et étudiante en diététique, ont choisi de centrer leur atelier radio sur ce sujet.

Durant quatre jours, *LFM* a accueilli Sekou, Toumani et Diamé, trois jeunes, âgés de 17 ans, faisant partie du dispositif mineurs non accompagnés de la Croix rouge. Ils se sont informés sur l'ensemble des dangers de la malbouffe à travers différentes activités : un travail de recherche pour savoir ce qu'est la junk-food, quels sont les risques encourus et aussi connaître les astuces pour éviter le gaspillage alimentaire...

« Dangereux pour la santé »

À partir de ces informations, ils ont participé à un jeu préparé par Hafssa, stagiaire et étudiante en diététique, autour de la pyramide alimentaire, guide visuel permettant de différencier les catégories d'aliment et les quantités à respecter pour une alimentation équilibrée.

Ensuite, Diamé, Toumani et Sekou sont passés au studio pour présenter les aliments à consommer sans restriction et ceux dont il faut modérer la consommation, mais aussi informer sur les maladies que la malbouffe peut engendrer, et sensibiliser nos auditeurs au gaspillage alimentaire avec une série d'astuces. Une prise de conscience forte du danger latent que peut engendrer la junk-food. « *Je n'imaginais pas que mal manger pouvait être aussi dangereux pour la santé* », souligne Sekou en tant qu'apprenti cuisinier.

Pour clôturer cette semaine et récompenser l'implication des jeunes, nos participants ont enfilé le tablier pour un atelier cuisine rapide. Au menu : hamburgers et potatoes « *faits maison* » et salades de fruits frais pour partager un moment convivial autour d'un repas facile... et sain. ■

Envie de participer à nos ateliers et découvrir les métiers de la radio ? Informations et inscriptions au 01 30 94 62 41 et via direction@lfm-radio.com.

ETAT ET CIVILS

Comment protéger notre environnement ?

Dans le monde, les forêts brûlent, les océans sont pollués, l'air n'est plus aussi sain qu'auparavant et si rien n'est fait, la situation tend à devenir de plus en plus critique et nous risquons d'atteindre un point de non retour.

Il n'y a pas que la crise de la Covid-19 qui pose problème au monde. Un autre, qui est depuis de nombreuses années présent dans notre quotidien, est la dégradation de notre environnement à cause de nos déchets, principalement issus du plastique. Aujourd'hui, plus de 11 tonnes de plastiques sont produites par seconde dans le monde.

Sur le plan local, Sébastien Coumoul, maire adjoint délégué à la ville durable à Andrésy, nous explique le déroulement de la collecte des déchets : « *On est à un passage tous les 15 jours pour le verre et le plastique, mais de notre côté on essaye de tout mettre en place pour aider les Andrésiens dans ce tri.* » Selon l'élu, il ne faut pas seulement penser à trier, il faut l'anticiper à l'achat, en évitant le plus possible son utilisation.

Pour Olivier Briau, président de l'association Odyssée pour la Terre à Poissy, la thématique reste un souci au quotidien : « *Sans acceptation sociale, sans remise en question de chacun, le recyclage et le tri des déchets reste assez compliqué et cela quelque soit le dispositif mis en place.* » Un changement des habitudes de consommation et de gestion des déchets qui passe par la prise de conscience de chacun. ■

Etat et Civils, émission présentée par Nicolas Boraschi, tous les mercredi de 11 h à 11 h 30, en écoute sur le 95.5 FM et sur lfm-radio.com.

LFM RADIO

Sébastien Coumoul et Olivier Briau sensibilisent nos auditeurs à l'importance de revoir ses habitudes de consommation et de tri des déchets.

JEUX

QUI APPAIRE GAGNE !

Comment ça marche ?

Il s'agit à chaque fois d'appairer 2 mots associant le sens ou double sens de chacun d'eux afin d'en découvrir un troisième. Les mots ainsi trouvés sont appairés à leur tour, et ainsi de suite. Le but final est la découverte du mot central.

Synonyme : mot de même signification ou de sens proche.

Mots « additifs » : (non synonymes) mots qui accompagnent les mots appairés. exemple : « ***lave*** » main et main « ***verte*** ».

Lexique :

VI > verbe infinitf. VC > verbe conjugué. PP > participe passé. NC > nom commun. NP > nom propre. Prép > préposition. SU > Surnom. AJ > adjectif. AV > adverbe. PR > pronom. CH > chiffre. PT > participe présent. EX > exclamation.

-Un p ajouté est l'indication du pluriel. Le chiffre indique le nombre de lettres composant le mot à trouver.

-La lettre prédisposée dans les cases est toujours la quatrième lettre du mot à trouver.

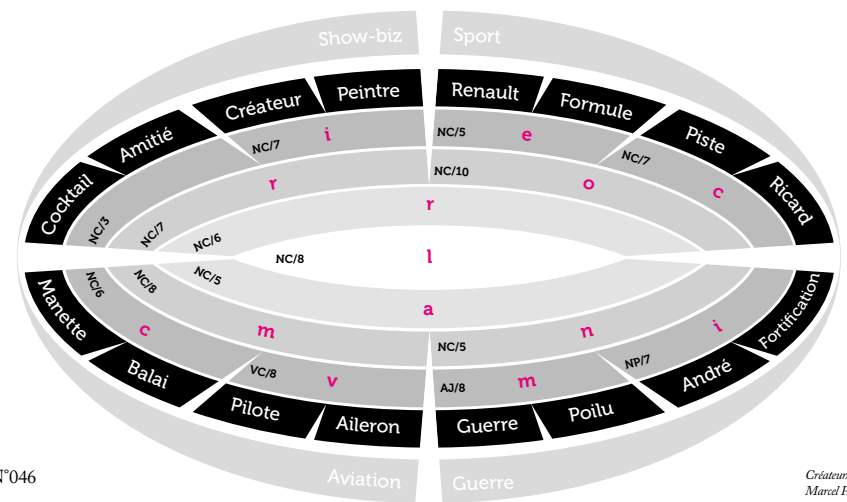

N°046

Créateur/éditeur : Marcel PASQUE, Mantes-la-Ville

En trouvant les trois mots centraux, vous avez la possibilité de remporter un lot mis en jeu, **à l'issue de cycle de 8 semaines**, par différents partenaires de vallée de Seine. Envoyez votre réponse à **marcel.pasque@orange.fr** avant le 25 janvier midi.

Les bonnes réponses hebdomadaires seront additionnées pour décider du gagnant à l'issue de chacun des cycles de 8 semaines.

Un gagnant ne peut l'être 2 fois de suite.

Solution du n°104 -Ville de France de La Gazette en Yvelines n°237 du 13 janvier 2021 :

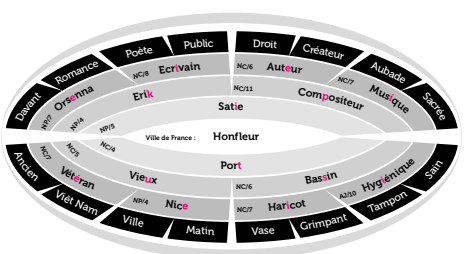

Classement 2020 des 6 joueurs avec le plus de points:

Patrick NICOLAS	Vaux-sur-Seine	31
Marinette DEMICHELIS	Mantes-la-Ville	30
Gilles LEBAILLY	Triel-sur-Seine	30
Alain DUVAL	Rosny-sur-Seine	21
Isabelle MONTENY	Magnanville	18
Serge GOUPIL	Andrésy	13

La Gazette en Yvelines

L'actualité locale de la vallée de Seine, de Rosny-sur-Seine à Achères en passant par chez vous !

Vous avez une information à nous transmettre ?
Un évènement à annoncer ?
Des précisions à nous apporter ?
Un commentaire à faire ?
Contactez la rédaction !

redaction@lagazette-yvelines.fr

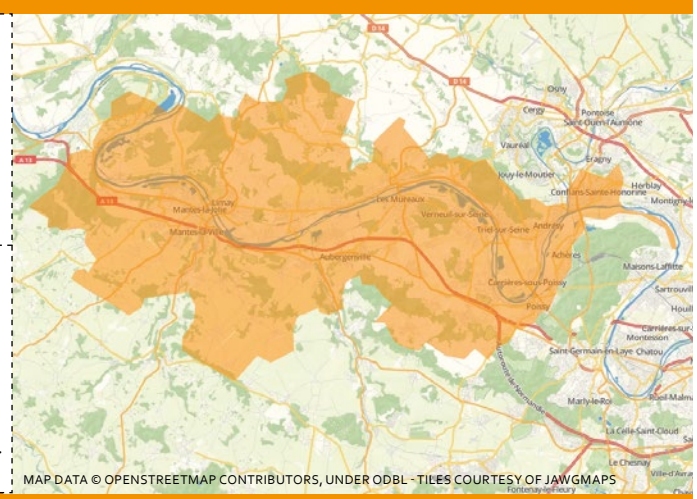

9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville
Tél. 01 75 74 52 70 - lagazette-yvelines.fr

■ **Directeur de la publication, éditeur :** Lahbib Eddaouidi - *le@lagazette-yvelines.fr* ■ **Rédactrice en chef, actualités :** Lucile Giroussens - *lucile.giroussens@lagazette-yvelines.fr* ■ **Actualités, faits divers :** Kevin Lelong - kevin.lelong@lagazette-yvelines.fr ■ **Actualités, culture, sport :** Céline Crespin - *celine.crespin@lagazette-yvelines.fr* ■ **Publicité :** Lahbib Eddaouidi - *le@lagazette-yvelines.fr* ■ **Mise en page :** Lucas Barbara - *maquette@lagazette-yvelines.fr* ■ **Imprimeur :** *Paris Offset Print - 30, rue Raspail 93120 La Courneuve*

ISSN : 2678-7725 - Dépôt légal : 1-2021 - 60 000 exemplaires
Edité par *La Gazette du Mantois*, société par actions simplifiée.
Adresse : 9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville

MEILLEURS VŒUX

TOUJOURS PLUS SOLIDAIRES

Yvelines • Hauts-de-Seine

www.78-92.fr